

## ACTIVITES LIEES AU CARACTERE PROPRE

## ACTIVITES CULTUELLES ou CULTURELLES

---

L'inscription dans un établissement privé sous contrat d'association avec l'État implique l'adhésion au projet éducatif de l'établissement. Celui-ci comporte une dimension religieuse explicite, dans le respect de la liberté de conscience.

Le projet éducatif de l'école Ste Marie propose, dans le cadre d'une ouverture à la spiritualité, une découverte de la foi chrétienne.

### Article 1 – Liberté de conscience

L'établissement s'engage à respecter la liberté de conscience des élèves et des familles. Aucun élève ne peut être contraint de participer à des activités religieuses contre la volonté exprimée par sa famille ou par lui-même s'il est majeur.

### Article 2 – Découverte de la foi chrétienne

L'Eveil à la foi permet une **découverte de la tradition chrétienne**, des récits bibliques et de la **relation à Dieu**, en lien avec la vie quotidienne.

A partir du CP, c'est un temps pour apporter des **connaissances**, en complément du programme de l'Education Nationale, sur la religion catholique et les autres religions chrétiennes. Elle permet aux enfants de découvrir le patrimoine, le sens des fêtes et des rites, les traditions des chrétiens.

C'est aussi un temps pour les volontaires de **cheminer dans la foi chrétienne**. Les catéchistes (bénévoles, enseignants ou non) aident les enfants à connaître Jésus-Christ à travers les Evangiles et la tradition chrétienne. La catéchèse se fait en en dehors de la paroisse. L'école transmet les informations de la Paroisse.

- Conformément à l'article R.442-36 du Code de l'éducation, ces activités sont organisées :
  - en dehors des heures de cours sous contrat ;
  - soit en première ou dernière heure de la matinée ou de l'après-midi ; soit lors de matinées de temps forts

### Article 3 – Organisation et respect des horaires

- Les heures consacrées aux activités de découverte de la foi chrétienne **ne réduisent pas** le volume horaire des enseignements sous contrat. A l'école catholique sous contrat d'association avec l'Etat, des heures sont ajoutées dans l'emploi du temps (soit 15 minutes de plus par jour soit 1h par semaine soit des temps forts de 3h pour totaliser 36 heures annuelles) pour permettre ces activités sans empiéter sur le programme de l'Education Nationale, selon le calendrier fourni par l'école pour permettre aux familles de garder leur enfant à la maison pendant ce temps et le ramener à l'école à l'heure convenue.

- Toute modification de l'emploi du temps liée à ces activités est communiquée aux familles.
- Les familles sont informées du contenu et des modalités de cet enseignement lors de l'inscription.

#### **Article 4 – Information et consentement**

- Les familles sont informées dès l'inscription des propositions culturelles et sportives.
- La participation à la découverte de la foi chrétienne fait l'objet d'une inscription annuelle.
- L'établissement conserve la preuve de cette adhésion distincte.
- L'établissement communique la liste des enfants inscrits en Eveil à la foi à la paroisse.

*« L'Enseignement catholique témoigne de l'Évangile dans la joie et l'espérance. Ce témoignage exigeant nécessite une authenticité et une cohérence entre ce qui est annoncé et ce qui est vécu. Les communautés éducatives sont appelées à être enracinées dans le Christ, ouvertes et accueillantes. L'Enseignement catholique est au service de l'Église lui permettant de rejoindre les jeunes là où ils sont et tels qu'ils sont. »*

Orientations de l'Enseignement catholique de Vendée

## CHOIX DES RESPONSABLES LEGAUX DU PARCOURS DE LEUR ENFANT

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

M./Mme.....

responsables légaux de .....

demandons, pour l'année scolaire 2026/27 à :

ce que notre enfant participe à la **découverte de la foi chrétienne** selon les modalités précisées dans l'article 2.

ce que notre enfant **RESTE A LA MAISON** pendant les temps de découverte de la foi chrétienne selon le calendrier fourni par l'école (mon enfant ne pourra alors pas participer aux temps collectifs de célébration)

Nous nous engageons à respecter le choix effectué pour l'année scolaire.

*Dans le cadre de l'organisation de la catéchèse en dehors de l'école, certaines de vos données personnelles peuvent être transmises à la paroisse dont dépend l'école et agissant pour notre compte. La paroisse s'engage à respecter les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).*

**Finalités :** Organisation de la catéchèse et accès aux sacrements.

**Base juridique :** Par consentement

**Destinataires :** Paroisse Mareuil-Ste Hermine

**Durée de conservation :** Durée de la scolarité de l'enfant en

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition à ces traitements. Pour exercer ces droits, contactez-nous à [direction@stehermine-stemarie.fr](mailto:direction@stehermine-stemarie.fr)*

Fait à : ..... le : .....

Signature(s) de chaque responsable légal :